



## LA BELGIQUE ET LE MOUVEMENT COOPÉRATIF : BREF HISTORIQUE

*Jacques Debry, Administrateur Délégué, FEBECOOP*

Le 19 août 1895, des coopérateurs belges faisaient partie de ceux qui créent l'ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE - ACI. Héritière de ces pionniers, FEBECOOP a toujours considéré l'ACI comme une institution essentielle au mouvement coopératif

En Belgique, les coopératives sont apparues historiquement très tôt. Les premiers développements du mouvement coopératif en Belgique comportent, en outre, plusieurs spécificités.

**Les origines (1860-1918)** - Les premières coopératives sont nées en Belgique dans les années 1860, dans les premiers bassins industriels du pays. Souvent de taille modeste, peu ont subsisté. Le premier projet pérenne et de grande envergure naît à Gand, en 1880 : le VOORUIT. Au début, il ne s'agit que d'une boulangerie coopérative. Moins de 30 ans plus tard, le VOORUIT comptait 10.000 membres (un quart des familles de Gand) et s'était développé dans l'épicerie, la boucherie, les tissus et les vêtements, etc. Il possédait plusieurs usines, et même une banque.

De plus, cette coopérative présente deux particularités que l'on retrouvera dans bien d'autres projets. Un engagement politique, socialiste déclaré, tout d'abord. Deuxièmement (et c'est en partie lié), cette coopérative représentait bien plus qu'une entreprise appartenant à ses clients-coopérateurs : elle était en même temps une Maison du Peuple, c.à.d. un lieu de rencontre pour la classe ouvrière, structuré autour d'un café, d'une salle de réunion, d'une salle de fêtes, d'une bibliothèque, etc. La coopération d'inspiration socialiste se développera rapidement sur ce modèle dans tout le pays.

La coopération agricole, d'obédience chrétienne, naîtra en 1890 (le BOERENBOND). A la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, se développent également des coopératives ouvrières chrétiennes. Les coopératives de consommation vont jouer un rôle très important dans l'histoire économique et sociale belge.

**Le développement et l'apogée (1919-1960)** - Pendant cette période, la coopération occupe une place de plus en plus prépondérante dans la distribution, dans la pharmacie, et se développe dans les services financiers, banques et assurances coopératives.

Le recul et la stabilisation (1961-1985). Cette période verra disparaître les grandes coopératives de consommation pour deux raisons. Accrochées à une volonté d'implantation régionale, elles avaient une taille insuffisante dans un contexte économique qui évoluait. Les rapprochements ou fusions interviendront trop tard. En outre, par manque de vision, elles n'ont pas cru à la révolution technologique que constitue le concept du supermarché, concept que la population allait plébisciter, et par rapport auquel les coopératives vont très vite prendre un énorme retard. Quand elles s'en rendront compte, il sera trop tard. La place est prise, vis-à-vis de toutes les couches de la population, y compris les couches populaires. Les cessations d'activité se succèdent. Les mouvements coopératifs, tant d'obédience socialiste que social-chrétienne, se replient donc sur la banque, l'assurance et la pharmacie, mais de manière combative, en se développant dans ces secteurs.

**Les grandes manœuvres dans le secteur financier – Vers un nouveau coopératif (1986-2020)** - Cette période est marquée par un renforcement des entreprises coopératives dans leurs secteurs respectifs. Par ailleurs, de nouvelles initiatives coopératives voient le jour.

Le secteur financier est alors confronté à d'immenses défis liés à l'ouverture du marché européen. Les trois grands groupes coopératifs procéderont à de nombreuses opérations d'acquisition, cession, restructuration. Émergeront deux coopératives importantes (le groupe ARCO du mouvement ouvrier chrétien étant mis en liquidation) : P&V qui occupe aujourd'hui le 6ème rang dans le classement des compagnies d'assurance en Belgique ; CERA, structure coopérative financière (liée au BOERENBOND) qui détient aujourd'hui environ 7 % du capital de la KBC, première banque belge. Dans le secteur de la distribution pharmaceutique, les coopératives ont conforté une place très importante et représentent 20 % du marché belge, dont MULTIPHARMA, leader du secteur en Belgique.

Cette période est également celle d'un regain d'intérêt pour la formule coopérative et voit l'émergence de nouvelles initiatives. Dans un contexte de difficultés économiques, la démarche coopérative est apparue comme une solution aux problèmes de l'emploi et de l'insertion professionnelle. En outre, d'autres secteurs ont émergé en réponse à de nouvelles préoccupations, principalement écologiques : énergies renouvelables, agriculture biologique, recherche de circuits courts dans la distribution, commerce équitable, etc. Sur le plan des réussites incontestables, l'exemple des coopératives de production et gestion en commun de l'énergie renouvelable est certainement à souligner.

### **FEBECOOP et l'ACI**

FEBECOOP regroupe aujourd'hui principalement les coopératives belges issues du mouvement d'origine socialiste, dont P&V et MULTIPHARMA, et assure donc la continuité par rapport à ceux qui ont participé au congrès historique du 19 août 1885.

La participation belge à ce congrès fondateur était naturelle : le mouvement coopératif que FEBECOOP représente aujourd'hui a dès l'origine été convaincu de l'importance de créer un mouvement international : ces pionniers étaient persuadés que la lutte pour le changement social ne pouvait être gagnée qu'en faisant preuve de solidarité par-delà les frontières. Si le capitalisme auquel le mouvement coopératif voulait proposer une alternative s'internationalisait, le mouvement coopératif devait faire de même. Une telle exigence est peut-être encore plus pressante aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle FEBECOOP est restée de manière constante membre actif au sein de l'ACI et de son Bureau régional européen, aujourd'hui dénommé Cooperatives Europe.

La valeur ajoutée de l'ACI pour le mouvement coopératif belge paraît évidente sur plusieurs plans : force de représentation, lieu d'échanges, instance règlementaire concernant les principes coopératifs.

Nous l'avons dit, le mouvement coopératif doit transcender les frontières nationales et se profiler comme une force internationale, mondiale. Il lui faut pour cela une forte représentation par le biais d'une structure telle que l'ACI dont il convient de souligner la remarquable pérennité. Après 125 ans, l'ACI est toujours présente comme seule institution internationale ayant vocation à représenter les coopératives de tout secteur et du monde entier. On ne peut que s'incliner devant cette continuité de l'ACI qui a survécu, outre parfois à quelques divergences ou tensions internes, à deux guerres mondiales, à la révolution russe de 1917 suivie, plus tard, de la constitution du bloc soviétique, à la guerre froide, à l'apparition sur la scène internationale, y compris économique-sociale, des pays en voie de développement, à l'écroulement du bloc soviétique et de son système économique, social et politique, à l'irruption dans l'économie mondiale de la Chine et d'autres pays asiatiques, à la mondialisation de l'économie dans un contexte de libre concurrence exacerbée comme dogme majeur, etc. Jamais l'ACI n'a éclaté, jamais l'ACI n'a cessé de fonctionner, s'adaptant à l'évolution du monde. Mieux, l'ACI a accueilli constamment de nouveaux membres venant d'horizons différents et a renforcé au fil du temps

sa légitimité représentative. À l'ONU, l'ACI participe à des discussions de haut niveau sur les coopératives grâce à son statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). FEBECOOP soutient l'ACI dans cette mission indispensable.

L'ACI, et Cooperatives Europe au niveau européen, sont également nécessaires comme lieux d'échanges et de renforcement mutuel. Les coopératives belges, comme les autres, ont besoin de partager avec d'autres coopératives des informations, des réflexions et des expériences. Elles ont besoin en outre d'une organisation comme l'ACI pour renforcer leur légitimité locale et pour que les problèmes auxquelles elles s'attaquent soient replacés dans un contexte international, plus général. Inversement, vu le contexte souvent difficile dans lequel elles mènent à bien leur mission, les coopératives doivent être inspirées par le fait qu'ailleurs dans le monde, leurs homologues, comme elles, s'attachent à trouver des solutions. FEBECOOP s'efforce de participer, tant au niveau mondial qu'europpéen, à ces échanges et de bénéficier des effets de renforcement mutuel qui en résulte.

Enfin, last but not least, l'ACI joue un rôle indispensable comme instance règlementaire concernant les principes coopératifs. La force de conviction des coopératives et leur réelle appartenance à une communauté unifiée seraient bien amoindries si elles n'étaient pas adossées à une vision commune de ce qui constitue les éléments fondamentaux de leurs valeurs et de leurs principes de fonctionnement. FEBECOOP a toujours suivi avec le plus grand intérêt les travaux et publications de l'ACI en la matière.